



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises

Question écrite n° 128

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le retard pris dans l'octroi des chéquiers-conseils, réservés aux chômeurs ou repreneurs d'entreprise. D'après les informations dont il dispose les demandes de chéquiers-conseils sont actuellement classées en instance par les directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, dans l'attente de la notification des crédits par le ministère. Telle est la situation dans le département des Deux-Sèvres. Il lui demande de bien vouloir lui préciser la date à laquelle les versements seront réalisés afin de débloquent ces dossiers.

Texte de la réponse

Les crédits relatifs au financement des chéquiers-conseils, dont peuvent bénéficier les chômeurs créateurs, repreneurs d'entreprises, ont été délégués aux directions départementales du travail de l'emploi et de la formation professionnelle, en avril et juillet 1997. La dotation du département des Deux-Sèvres s'est élevée à 478 800 francs pour l'année 1997. Les crédits permettant de solder les dépenses engagées, mais non mandatées en 1997, ont d'autre part été accordées, à hauteur de la demande effectuée par le département. En ce qui concerne l'année 1998, deux délégations ont déjà eu lieu à ce jour, et les notifications définitives des enveloppes départementales annuelles sont actuellement en cours.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 27 avril 1998

Question publiée le : 23 juin 1997, page 2195

Réponse publiée le : 4 mai 1998, page 2514